

Considérant

- Les attaques régulières de l'employeur, le Conseil d'Etat, contre les salaires du personnel de la fonction publique : dépôt de projets de loi modifiant le taux de cotisation des caisses de prévoyance, malgré le vote populaire du 19 mai 2019 ; suppression de l'augmentation annuelle en 2020, 2023 et 2025 ; non indexation des traitements en 2022 et durant 4 ans (PFQ) ; volonté de supprimer la prime de gériatrie au personnel soignant des HUG ;
- L'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation (+ 0,9%) et la disposition légale claire à cet égard (art. 14 LTrait – B 5 15) ;
- L'indexation de 0,5% accordée au personnel de l'administration fédérale ;
- La volonté du Conseil d'Etat de lancer un appel d'offre afin de privatiser l'assurance perte de gain (APG) contre l'avis du personnel qui privilégie l'auto-assurance de l'Etat, soutient le PL 12428 à certaines conditions (cf. résolution de l'AD du 9 nov.) et s'est déclaré prêt à revoir la cotisation employé.e à la hausse ;
- Le projet du Conseil d'Etat de modifier la loi sur le personnel de l'administration cantonale (LPAC) afin de faciliter les licenciements ;
- La surcharge de travail croissante et les sollicitations extrêmes du personnel, accrues en cette période de pandémie ;
- L'absence de reconnaissance de l'investissement du personnel et les nombreux services en souffrance, faute de moyens, notamment dans le social, la santé, la sécurité et l'enseignement ;
- Le nombre très insuffisant de nouveaux postes inscrits au projet de budget 2022, impropre à compenser la démographie en hausse et le cumul des manques récurrents des années précédentes (postes refusés en 2020, par exemple) ;
- L'embellie fiscale de 166 millions annoncée cet automne ;
- La difficulté du Conseil d'Etat à entendre, dans le cadre du partenariat social, les revendications du personnel portées par les organisations syndicales,

L'Assemblée du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, réunie aux Canons :

- **Exige le retrait des projets de loi (PL) modifiant le taux de cotisation des caisses de prévoyance (PL 13021, 13022, 13023) ;**
- **Exige une indexation des traitements en 2022 pour tous les personnels des services publics et subventionnés ;**
- **S'oppose à toute velléité de supprimer une quelconque prime au personnel soignant (prime gériatrie p. ex.) alors que, au contraire, des réévaluations salariales et des primes covid sont attendues et réclamées depuis des lustres ;**
- **S'oppose à la privatisation de l'assurance perte de gain (APG), réitère son soutien sous condition au projet de loi qui maintient l'auto-assurance de l'Etat (PL 12428) et exige que le Conseil d'Etat suspende son intention de lancer un appel d'offre dans ce sens ;**
- **Refuse que la loi sur le personnel de l'administration cantonale (LPAC) soit modifiée dans le but de faciliter les licenciements ;**
- **Appelle chacune et chacun à signer et à faire signer l'initiative « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes », qui vise à doter les collectivités publiques de moyens supplémentaires (+ 350 millions pour le canton) ;**
- **Appelle l'ensemble du personnel à poursuivre, suivant l'évolution du contexte budgétaire et la possibilité de débiter l'année 2022 avec les douzièmes provisoires, une mobilisation à la hauteur des attaques contre les services publics et les prestations dues à la population ;**
- **Donne mandat aux instances du Cartel de défendre les revendications qui précèdent auprès de l'employeur, d'organiser à cette fin les actions de lutte nécessaires, et d'en rendre compte régulièrement au personnel ;**
- **Confirme le préavis de grève déposé par le Cartel le 18 novembre et préavise un arrêt de travail et une manifestation le jeudi 9 décembre 2021 dès 16h.**